

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 4 MARS 2010

L'an deux mil dix, le quatre mars à 20H30, le Conseil municipal de la Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri THEVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 février 2010.

<u>Présents</u> : Mrs	P.-H. THEVENOZ	R. BARON	V. CAYRON
H. DE MONCEAU	L. HERNICOT	S. MASSON	F. MEGEVAND
Y. PERU	G. REIX	G. SOCQUET	R. VICAT

Mmes	D. BONNEFOY	N. BOUSSION	I. FILOCHE
A.-P. GEISER	B. GEORGE	G. JAMMERS	J. RIVIERE
F. UJHAZI			

Absent(s) : A. GOSTELI

Absent(s) excusé(s) :
C. BEROUJON qui a donné pouvoir à G. SOCQUET
G. DURET HUWARTS

Madame Dominique BONNEFOY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (11.02.2010) est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

TRAVAUX

Espace omnisports du Salève

Avant-projet définitif

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Christian BURNIER, Maire de Savigny et Vice-Président de la Communauté de Communes du Genevois en charge du projet intercommunal et le remercie pour sa présence qui va permettre au Conseil municipal d'être pleinement informé sur le dossier et sur la position de la C.C.G.

Il présente à l'assemblée l'avant-projet définitif de l'Espace omnisports du Salève élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est la Sarl Architectures Guyard, mandatée par délibération en date du 30 avril 2009.

Le projet consiste à créer un équipement intercommunal comprenant :

- un gymnase intercommunal pour la C.C.G. ;
- une salle des fêtes, 3 salles de sports et des locaux techniques et dégagements pour la commune.

Le coût des travaux est estimé à 5 600 000 € H.T. pour une SHON de 4 863 m².

Le montant prévisionnel s'élève à 2 520 000 € H.T. pour la C.C.G. et à 3 080 000 € H.T. pour la commune de Collonges-sous-Salève.

.../...

Le Conseil municipal, compte tenu du rejet du 1^{er} dossier A.P.D. présenté, examine dans le détail les prestations proposées et celles mises en variantes ou options.

Le Conseil municipal, après examen du dossier et après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- APPROUVE l'avant projet définitif (A.P.D. 2) de l'Espace omnisports du Salève élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre Guyard ;
- PREND ACTE d'un coût prévisionnel des travaux de 5 600 000 € H.T. dont 3 080 000 € H.T. à la charge de la commune. Le coût prévisionnel global pour la commune est estimé par l'A.M.O. à 3 772 225 € H.T. soit 4 493 725 € T.T.C. (valeur décembre 2009) ;
- PRÉCISE que le marché de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Monsieur Philippe Guyard (Sarl Architectures Guyard) est maintenu à 709 425 € H.T. pour l'opération. Le taux de maîtrise d'œuvre global est ainsi ramené de 13,50 % à 12,68 % (base + EXE + SSI + OPC) ;
- INDIQUE que la dévolution des travaux sera en principe faite selon la procédure d'appel d'offres ;
- SOLLICITE l'aide financière du département et des fonds genevois pour financer les travaux ;
- SOLLICITE un financement au titre de la D.G.E. 2011 pour cette opération ;
- CHARGE le Maire de solliciter l'ensemble des administrations et/ou organismes susceptibles de subventionner cet équipement (Région Rhône-Alpes, communauté européenne, fonds parlementaires, fédérations sportives, etc ...) ;
- DÉSIGNE le Maire comme personne responsable des marchés à passer.

Groupement de commandes avec la C.C.G.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la réflexion menée lors de l'élaboration du SCOT et la volonté d'équiper le territoire de la Communauté de Communes du Genevois de façon équilibrée, il a été décidé de réaliser une opération conjointe avec la C.C.G. sur le territoire de Collonges-sous-Salève. Le projet intitulé « Espace omnisports du Salève » regroupera un gymnase intercommunal et une salle des fêtes et des salles de sports communales.

Afin de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage – A.M.O. - et un maître d'œuvre communs, un premier groupement de commandes entre la C.C.G. et la commune de Collonges-sous-Salève a été créé par délibération du 20 décembre 2007 et la C.C.G. en a été désignée coordonnateur. Dans le cadre de ce groupement, les consultations ont été lancées et le groupement Schut-Machon / Atis-Phalène a été retenu comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 63 446,90 € H.T. (part communale). Le Conseil municipal, par délibération du 30 avril 2009, a ensuite retenu comme maître d'œuvre l'équipe ayant pour mandataire la SARL Architectures Guyard, pour un montant de 410 106,38 € H.T. (part communale).

L'avant-projet définitif a été remis le 20 novembre 2009 précisant les caractéristiques retenues pour cette opération et le montant prévisionnel des travaux pour chaque maître d'ouvrage. Après une première analyse par l'A.M.O., le groupement de maîtrise d'œuvre a été sollicité pour revoir le projet afin de le maintenir dans le coût d'objectif fixé. L'A.P.D. a été revu par l'équipe de maîtrise d'œuvre et adopté par les 2 collectivités (C.C.G. : 01.02.2010 – commune : 04.03.2010).

De plus, les contrats d'A.M.O. et de maîtrise d'œuvre comportaient une tranche ferme, allant jusqu'à la phase projet, ainsi qu'une tranche conditionnelle. Les contrats précisaient également que la poursuite de l'opération nécessitait d'affermir cette tranche conditionnelle, correspondant à la phase travaux et la phase de parfait achèvement.

.../...

L'avant-projet approuvé, il est donc proposé d'affermir cette tranche conditionnelle et de constituer un nouveau groupement de commandes entre la Communauté de Communes et la commune de Collonges-sous-Salève, afin d'engager la consultation pour la réalisation des travaux et suivre leur exécution.

Pour ce faire, un projet de convention du groupement a été établi, pour permettre de :

- définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés de travaux, jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement ;
- répartir entre les membres du groupement de commandes les tâches nécessaires à ces différentes phases ;
- définir les rapports et obligations de chaque membre du groupement de commandes.

Il conviendra par ailleurs d'élire, parmi les membres ayant voix délibérative, appelés à siéger dans la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, un titulaire et un suppléant, tous deux représentants de la commission d'appel d'offres permanente de la commune.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur cette convention et sur ces modalités d'application.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux de l'Espace omnisports du Salève dont le projet est joint à la présente ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes pièces annexes ;
- DÉCIDE D'ÉLIRE Monsieur Pierre-Henri Thevenoz, membre titulaire, et Monsieur Roland Vicat, suppléant, pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes ; tous deux sont membres de la C.A.O. communale.

FINANCES

Comptes rendus administratifs et comptes de gestion 2009

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint en charge des finances présentent les comptes de l'exercice 2009 et commentent les résultats ci-après :

Budget général :

Fonctionnement :	recettes :	3 117 118,07 €
	dépenses :	1 991 463,55 €
	excédent :	<u>1 125 654,52 €</u>

à titre indicatif l'excédent 2008 était de 1 063 870,24 €, il avait été intégralement affecté à l'investissement 2009.

Investissement :	recettes :	1 504 364,18 €
	dépenses :	1 788 452,91 €
	déficit exercice :	- 284 088,73 €
	excédent 2008 :	211 181,17 €
	déficit clôture :	<u>- 72 907,56 €</u>

Résultat global de clôture : **1 052 746,96 €**

.../...

Budget eau potable :

Exploitation :	recettes :	101 386,36 €
	dépenses :	63 475,48 €
	excédent :	<u>37 910,88 €</u>

à titre indicatif l'excédent 2007 était de 51 952,72 €, il avait été intégralement affecté à l'investissement 2009.

Investissement :	recettes :	125 467,14 €
	dépenses :	156 258,80 €
	excédent exercice :	- 30 791,66 €
	déficit 2007 :	80 888,06 €
	excédent clôture :	<u>50 096,40 €</u>

Résultat global de clôture : **88 007,27 €**

Les comptes présentés sont conformes aux comptes de gestion dressés par le receveur municipal.

Après avoir demandé aux conseillers municipaux s'ils avaient des questions sur les comptes présentés et répondu aux questions posées, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote des deux comptes administratifs de l'exercice 2009.

Monsieur Georges SOCQUET demande à l'assemblée de se prononcer séparément sur les deux comptes de résultats 2009 et de procéder au vote.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des présents les comptes administratifs de l'exercice 2009.

Ensuite, en présence du Maire, l'assemblée adopte les comptes de gestion 2009, budget général et budget eau du receveur municipal.

Débat d'orientation budgétaire 2010

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales et dans le cadre des dispositions des articles 11, 12 et 15 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 portant organisation du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances après avoir fait une rapide synthèse de l'exécution du budget 2009 et de la variation des dépenses et recettes principales envisagées pour 2010 expose à l'assemblée les grandes orientations qu'il se propose de retenir pour l'établissement du budget primitif 2010.

Ces grandes orientations portent sur l'investissement avec pour les bâtiments :

- l'achèvement du cabinet médical ;
 - l'extension de l'école maternelle en cours de construction ;
 - la mise en chantier de l'Espace omnisports du Salève ;
- et pour la voirie :
- l'achèvement de la route de Champs Polliens (accès à l'espace omnisports) ;
 - la mise en œuvre des travaux de la 3^{ème} tranche de la déviation ;
 - les travaux de finition de voirie de la zone de Sous le Clos ;
 - l'embellissement de l'entrée de la ville côté Bossey avec l'aménagement du mur S.N.C.F. ;
 - l'étude de l'aménagement du chemin de Bottecreux.

.../...

Ces investissements lourds pour notre collectivité représentent une charge de l'ordre de 6 600 000 €. Ils seront financés par nos recettes d'investissement (T.V.A. et T.L.E.), l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2009 à la section d'investissement et par un emprunt de 4 000 000 €.

L'endettement de la commune est à ce jour très faible 591 € / habitant avec un encours de dette représentant 69,91 % des recettes de fonctionnement 2009.

Concernant la fiscalité, compte tenu de la réforme de la taxe professionnelle, il est proposé d'attendre les imprimés 1259 MI pour débattre d'une augmentation des taux d'imposition communaux. La commission finances envisage néanmoins une augmentation des taux de l'ordre de 2 à 4 %.

Les frais de personnel vont évoluer de l'ordre de 10,16 % par rapport à 2009. Ceci en raison d'une création de poste en 2009, d'un retour à temps complet de 2 agents suite à congé parental, d'un poste C.D.D. de 5 mois pour étoffer les services techniques, d'un changement de grade au service administratif et enfin de la montée en puissance du centre de loisirs avec une année complète à budgétiser.

Les principaux postes de la section de fonctionnement sont évoqués avec notamment les travaux en forêt réalisés dans le cadre du programme Natura 2000, l'entretien classique des infrastructures (bâtiments, voiries, matériels), les subventions allouées aux associations, les charges intercommunales et les assurances.

Les services à la population, notamment le service enfance jeunesse avec le centre de loisirs sont précisés par I. FILOCHE, Maire-Adjoint en charge des affaires sociales, avec le bilan 2009 (1^{ère} année d'activité) et les projets de budget 2010 à 2012 dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et des adjoints et après avoir délibéré :

- PREND ACTE des orientations budgétaires proposées pour l'élaboration du budget 2010.

ZAC DE SOUS LE CLOS

Comptes rendus annuels 2009 de la concession et du mandat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par convention en date du 19 novembre 1990 prorogée par avenants n° 2 du 19 juin 1997, n° 5 du 22 mai 2003, n° 7 du 9 novembre 2006 et n° 8 du 8 janvier 2009, la Commune a confié à la SED Haute-Savoie la réalisation de la ZAC de « Sous le Clos » dite Parc d'Activités Économiques de la Drize.

Conformément aux textes réglementaires sur les concessions d'aménagement, la SED Haute-Savoie doit produire chaque année un compte rendu annuel aux collectivités locales.

Monsieur le Maire-adjoint en charge des finances présente à cet effet les comptes rendus annuels 2009 sur la concession et le mandat pour l'opération visée en titre. La zone est commercialisée à 100 %. Le dernier terrain cessible (989 m²) est sous compromis, la vente doit intervenir en juillet 2010 au plus tard.

Pour l'année 2010 l'aménageur prévoit de réaliser les derniers travaux de finition de la voirie (bordures et enrobés) qui s'élèvent à 449 619 € T.T.C. (marché passé avec la SA Colas).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de ces documents établis au 31 décembre 2009 ;

.../...

- CONSTATE qu'un versement de 225 645 € sera nécessaire sur l'exercice 2010 correspondant à la participation dans le cadre du mandat pour les travaux de finition de la voirie, et ce, compte tenu de l'avance de trésorerie faite au titre de la concession.

DIVERS

Echanges et cession de terrains aux hameaux de « La Combe » et de « Corbaz »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de régulariser les emprises foncières des voiries internes des hameaux énoncés en titre en procédant à des échanges de terrain entre la commune et certains propriétaires.

Sur demandes des propriétaires ci-après, il propose les échanges suivants :

M. et Mme LOCH : échange de 14 m² (parcelle A n° 1308 et partie A n° 96) avec 30 m² pris sur le terrain communal public au droit des parcelles A n° 976 et 977.

M. Philippe MONIN : échange de 49 m² pris sur la parcelle A n° 275 avec 45 m² pris sur le terrain communal public (ancienne voie) au droit de la parcelle A n° 274.

M. Alexandre DESCOMBES : cession gratuite à la commune de 9 m² pris sur la parcelle A n° 1391.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ACCEPTE les échanges et cession énoncés ci-avant ;
- INDIQUE que les parcelles communales échangées sont déclassées du domaine public ;
- PRÉCISE que le nouveau tracé des voies communales internes aux 2 hameaux sera classé dans le domaine public conformément aux plans de géomètre établis ;
- AUTORISE le Maire à signer les actes d'échange et de cession entre la commune et les conjoints LOCH, MONIN et DESCOMBES ; les frais d'actes étant à la charge de la collectivité.